

EMC Bilan du fichier

Le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique est-il une réalité ?

Les citoyens peuvent-ils agir contre le réchauffement climatique ?

Les mesures proposées pour lutter contre le réchauffement climatique sont-elles suffisantes ?

Q2 page 116

Les 2 risques présentés sont le risque climatique (inondations liées aux fortes pluies) + risque anthropique (explosion d'une usine chimique)

Q3 page 116

Extrait de la Charte de l'environnement, 2005. **Une charte est un texte juridique ou une règle rédigé/e par une organisation ou une institution.**

Le peuple français,

Considérant que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Proclame :

Article 1^{er} Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
Article 7 Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites fixées par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Q4 page 116

Le moyen utilisé est une pétition sur la dangerosité des pesticides : quand le nombre de signatures est important, les pouvoirs publics doivent en tenir compte.

Q5 page 116

Le slogan appelle à agir. L'auteure est l'ONG Greenpeace (créée en 1971) dont le but est d'agir de façon non-violente pour préserver l'environnement et promouvoir la paix.

Document 1 page 118 : L'accord de Paris, 2015.

Il s'agit d'un texte rédigé et signé par l'ONU. Il indique que les 195 pays qui le signent s'engagent à réduire leur émission de gaz à effet de serre pour réduire la température de la planète de 1,5°C. Certains pays n'ont pas encore signé, la route est encore longue !

Document 2 page 119 : les conséquences des changements climatiques.

C'est une carte du GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) = un ensemble de scientifiques de différents pays qui font des études sur le réchauffement climatique. Dans cette carte, on voit les principales conséquences de ce phénomène : récoltes en baisse, augmentation d'incendie, pénurie d'eau, inondations, érosion des côtes maritimes... La plupart des continents sont touchés.

Document 3 page 119 : la Convention citoyenne pour le climat 2019 – 2020

Une convention est un accord passé entre plusieurs parties qui engendre des textes juridiques. Cette convention a réuni 150 français tirés au sort pour débattre de décisions concernant la baisse des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030.

Biotechnologies et éthique

Faut-il craindre les avancées de la science ?

Les recherches sur l'embryon humain sont-elles encadrées par une loi ?

L'euthanasie est-elle autorisée en France ?

L'homme « augmenté » relève-t-il de la science-fiction ?

Faut-il craindre que l'IA nous domine ?

Question 2 page 124

Les 3 enjeux sont : la fin de vie, la procréation médicalement assistée et l'intelligence artificielle.

Q3 page 124

Document 4 Bioéthique et démocratie participative.

Les Etats généraux de la bioéthique ont démarré jeudi, lancés officiellement par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) et son président Jean-François Delfraissy. L'objectif des mois à venir : débattre dans toute la France.

Mais comment débattre de tout cela et avec qui ? La parole est avant tout et surtout donnée aux citoyens bien plus qu'aux experts. Un site dédié lancé début février permettra à tous (citoyens, associations...) de s'informer et s'exprimer ; des débats (sous plusieurs formes) ouverts aux Français auront lieu dans les espaces présents dans chaque région (des mairies pourront par exemple inviter à participer avant que l'on procède à un tirage au sort) ; des auditions (non publiques) d'associations et sociétés savantes se dérouleront de la mi-février et fin avril, et, nouveauté, sera mis en place un « comité citoyen ». A l'image de jurys citoyens, il sera composé d'un échantillon représentatif de la population française mais composé de vingt personnes. Son boulot : exercer un sens critique sur la tenue des différentes consultations, mais aussi se saisir d'un ou plusieurs thèmes, débusquer ceux qui font friction, bref, jouer le rôle de lanceur d'alerte. L'ambiance de tout ça ? On est prié de venir débattre en toute « sérénité » et de ne pas confondre « conviction » et « sérénité ».

Catherine Mallaval, La bioéthique version démocratie participative, liberation.fr, 18 janvier 2018.

Q4 page 124

Document 1 Le comité consultatif national d'éthique (CCNE)

Le 23 février 1983, le Président de la République François Mitterrand met en place, par décret, le Premier comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

a. **Décret 83-132 du 23 février 1983.**

Art 7. Dans le cadre de sa mission, définie à l'article 1^{er} du présent décret, le comité est chargé d'organiser une conférence annuelle sur les problèmes d'éthique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, au cours de laquelle les questions importantes qui s'y rapportent sont abordées publiquement.

b. Loi du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

Art 23. Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a pour mission de donner des avis sur les problèmes éthiques soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé et de publier des recommandations sur ces sujets.

Le comité veille et informe sur les éventuels risques et dérives du recours à la biotechnologie et à la génétique.

Document 1 page 126 : Marie-Amélie Le Fur, championne paralympique d'athlétisme.

Ce document montre que les biotechnologies permettent à des sportifs d'être compétents malgré un accident ou une maladie.

Document 2 page 127 : Conférence débat lors des Etats généraux de la bioéthique de 2018.

L'affiche annonce une conférence autour du thème de l'IA et toutes les questions que soulèvent cette thématique.

Document 3 page 127 : un bras robotique contrôlé par la pensée.

Dans cet article, on nous montre la réalisation d'un 3^{ème} bras qui permettrait à l'individu de faire plusieurs tâches en même temps.

Les enjeux du numérique

La révolution numérique a-t-elle changé notre façon de travailler ?

L'essor d'Internet présente-t-il des risques pour notre liberté ?

Sommes-nous tous égaux face à la révolution numérique ?

Question 2 page 132

Les avantages évoqués par le dessin : libre accès à la connaissance et liberté d'expression

Les risques : publications malveillantes et traçage de la navigation

Q4 page 132

Diffusez une bonne image de vous

Soyez vigilant(e). Veillez à ce que les informations, photos, vidéos que vous mettez en ligne ne risquent pas de nuire à votre image lors d'un recrutement.

Développez une stratégie de visibilité : être présent(e) sur les réseaux sociaux peut s'avérer essentiel surtout pour certains métiers (publicité, communication...). Trouvez le bon équilibre et contrôlez votre image.

Une e-réputation bien gérée peut devenir une force. Votre nom ressort dans une compétition sportive ? Vous êtes major de votre promotion ? Vous êtes recommandé(e) par d'anciens collègues ou employeurs ? Certaines informations sont utiles à diffuser et donnent une image positive de vous. Elles véhiculent des valeurs telles que le dynamisme, l'ouverture aux autres, l'esprit d'équipe ou de compétition... Internet peut vous permettre de vous mettre en avant de manière pertinente.

Q5 page 132 : conséquences du cyber harcèlement.

Atteintes à la vie personnelle, exclusion, violences, suicides...

Q6 page 132

Document 1 Ce que dit la loi.

Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

ART 1. L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique

La loi entend encourager l'innovation et l'économie numérique, promouvoir une société numérique protectrice et garantir l'accès de tous au numérique.

Document 1 page 134 : la fracture numérique en France.

Cet article explique qu'en 2017, 7.5 millions de Français n'avaient pas accès à Internet. L'article indique que cette fracture numérique est liée au lieu de résidence, au débit, à l'âge des utilisateurs et à la compétence numérique (utilisation faite pour le travail ou les loisirs).

Document 2 page 135 : l'accès à Internet fixe selon les communes en France.

Le graphique montre que dans les communes de très petite taille, les habitants n'avaient pas accès à Internet en 2019. Alors que pour les métropoles, il y a une faible part de la population qui ne dispose pas d'Internet.

Document 3 page 135 : consultation publique sur la loi pour une République numérique, automne 2015.

Il s'agit d'un document qui présente une consultation des citoyens (en ligne) afin que ceux-ci donnent leur avis. Leur point de vue servira à définir une loi sur l'accès pour tous à Internet, ainsi que sur la protection des citoyens, enfin sur la circulation facilitée des données.